



HAL
open science

Un lot d'archives inédit de Lycopolis (Égypte) à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Jean-Luc Fournet, Jean Gascoü

► **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet, Jean Gascoü. Un lot d'archives inédit de Lycopolis (Égypte) à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2010, 152 (3), pp.1041-1074. hal-01597126

HAL Id: hal-01597126

<https://hal.science/hal-01597126>

Submitted on 28 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COMMUNICATION

UN LOT D'ARCHIVES INÉDIT DE LYCOPOLIS (ÉGYPTE)
 À L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
 PAR M. JEAN-LUC FOURNET ET JEAN GASCOU

Pourquoi se fatiguer sur le terrain archéologique alors que les bibliothèques et musées parisiens recèlent tant de trésors documentaires négligés depuis des décennies sinon des siècles ? De fait, à quelques exceptions près comme le fonds démotique¹ et une pièce homérique sur parchemin (trente-trois vers du chant XVII de l'*Odyssée*)², ce n'est que depuis une trentaine d'années que la riche collection de papyrus de l'Académie des inscriptions, constituée au début du XIX^e siècle et au début du XX^e, a commencé à sortir de l'oubli : textes carbonisés du Mendésien, publiés par Sophie Kambitsis³, ceux d'Herculanum, en cours d'étude par Daniel Delattre⁴ et son groupe de travail, viennent enfin les quelque cent vingt papyrus grecs byzantins de Lycopolis (Assiout en Moyenne-Égypte)⁵.

Ces pièces n'ont pas toutes été écrites à Lycopolis. Une minorité substantielle provient des cités méridionales voisines d'Antaiopolis et d'Apollonopolis Parva, mais cela s'explique par des relations

Les papyrus sont cités selon les abréviations de la *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic and Coptic Papyri, Ostraca and Tablets* (<<http://scriptorium.lib.duke.edu/papyrus/texts/clist.html>>). Les références à Mertens-Pack³ renvoient à la base des papyrus littéraires non-chrétiens mise en ligne par le Cédopal (<http://promethee.philo.ulg.ac.be/cedopal/index.htm>).

1. Étudié par W. Spiegelberg qui l'emporta directement depuis le Caire et, du fait des perturbations que la guerre mondiale provoqua dans les relations scientifiques, ne le rendit à l'Académie qu'en 1930, mais restauré et soigneusement mis sous verres. Seymour de Ricci décrivait le lot au moment de l'achat comme comprenant environ deux cents fragments dont de grandes pièces littéraires. Voir M. Muszynski, *Enchoria* 6, 1976, p. 19-27.

2. S. de Ricci, « Fragments du chant XVII de l'*Odyssée* sur un parchemin de Lykôn Polis », *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 1905, p. 215-217 ; = Mertens-Pack³ 1126.

3. Voir la préface de son *P.Thmouis* 1, p. ix (*Le papyrus Thmouis 1, colonnes 68-160*, Paris, 1983).

4. « Le retour du *PHerc.Paris* 2 à l'Institut de France : un rouleau épïcurein inédit en 279 fragments », *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, juillet-octobre 2004, p. 1351-1391 (Philodème de Gadara, *Traité sur la calomnie*).

5. L'« oubli » est compréhensible en l'occurrence, car les papyrus étaient inventoriés comme des « objets » (les boîtes de fer blanc 193, 194, 195, 197 où les fragments étaient conservés) et moins aisés à repérer.

d'affaires ou des liens de famille et non pas par des mélanges modernes.

Elles ne peuvent laisser les philologues et les historiens indifférents, car les textes provenant de Lycopolis sont rares, surtout ceux de l'époque tardive. Par ailleurs, nos papyrus se distribuent sur les années 420 à 555, et surtout le ^v^e siècle, période encore sous-représentée dans notre documentation. Enfin, ces textes, et cela redouble leur intérêt historique, se présentent en archives, en ce sens que leur majorité se regroupe autour de deux ou trois familles, ces familles étant elles-mêmes en relation du fait des alliances matrimoniales ou des transactions.

Les circonstances de leur acquisition ont déjà été exposées par l'un d'entre nous⁶. Il s'agit d'un achat effectué au Caire en février et mars 1905 par le philologue et historien d'art franco-anglais Seymour de Ricci⁷, pour le compte de l'Académie (probablement à l'initiative et avec le concours financier des frères Reinach). Il parla du dossier à plusieurs reprises dans les *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* et dans son « Bulletin papyrologique » de 1921 en des termes montrant qu'il en avait saisi l'importance⁸. Puis ce fut le silence, jusqu'à ce que Paul Lemerle, membre de l'Académie, ne facilite l'accès au dossier, ou plutôt aux innombrables fragments dont il se composait encore en 1987, mis pêle-mêle dans des chemises rangées dans des boîtes métalliques remontant à l'achat (fig. 1). Sous le patronage éclairé de M. Jean Leclant, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de M. Gilbert Dagron, académicien, professeur au Collège de France, ces pièces ont été restaurées au Collège de France en 1997 par Jean-Luc Fournet, remontées, mises sous verres, cotées et numérisées (fig. 2). Précisons que nous n'avons opéré que sur la partie grecque du dossier, alors qu'il comporte de nombreux fragments coptes (surtout des lettres entre particuliers) que nous n'avons ni restaurés ni traités.

6. J. Gascoü, « Les papyrus lycopolites de l'Académie des Inscriptions », *Atti del XXII Congresso Internazionale di Papirologia. Firenze, 23-29 agosto 1998*, I, Florence, 2001, p. 539-547 et pl. XXII.

7. Montefiore Robert Seymour de Ricci (1881-1942), collectionneur, philologue et historien d'art franco-britannique aux intérêts scientifiques encyclopédiques. Il était très lié aux mécènes et savants frères Reinach, notamment à Théodore, dont on connaît l'intérêt pour la papyrologie.

8. *Revue des études grecques* 34, 1921, p. 200-201. L'auteur savait de quoi il parlait, car nous avons trouvé dans les boîtes plusieurs copies de papyrus (l'une d'entre elles, celle du n° 51, conservant quelques parties disparues). Il est clair aussi que S. de Ricci avait amorcé un travail de mise à plat et de remontage.



FIG. 1. – Détail du lot avant restauration.



FIG. 2. – Le lot après restauration.

Peut-on être sûr que l'Académie possède la totalité de la trouvaille originelle ? Elle doit avoir l'essentiel, mais il est possible que certaines pièces aient été distraites avant et après l'achat de Seymour de Ricci. La chose paraît envisageable en raison de sa date (481) pour un rouleau de Princeton qui enregistre une conciliation (*dialysis*) entre l'évêque Kyros de Lycopolis et ses frères, d'une part, et un de ses diacres, de l'autre, en litige sur de petites affaires⁹. D'après un raccord fait par J.-L. Fournet (sur lequel il reviendra) entre un fragment d'Aristophane du lot de l'Académie et des fragments de la Bodléienne, d'autres pièces se trouvent à Oxford. Appartiennent presque certainement au dossier un fragment de Vienne publié en 2004¹⁰ et un contrat de prêt fragmentaire daté de 582 conservé à Yale¹¹.

Toutefois, en 1932 (ou 1942 ?), Seymour de Ricci donna à la Bibliothèque nationale un important ensemble de papyrus et de parchemins, dont des documents, « rapportés d'une mission en Égypte en 1905 », et aujourd'hui conservés au département des manuscrits orientaux de la BnF sous la cote BN Copte 166. J.-L. Fournet a examiné récemment ce fonds et a retrouvé deux textes de Lycopolis qui auraient pourtant dû rester à l'Académie. Comme on voit, le dossier de Lycopolis peut encore s'accroître et cela nous fait moins regretter notre retard.

Sa publication en un volume unique, mobilisant le concours de savants étrangers, Fabian Reiter et Fritz Mitthof, est notre projet scientifique commun le plus urgent, encore que certains textes soient déjà publiés¹².

Nous souhaitons ici donner une idée des genres qu'ils illustrent, en insistant sur quelques pièces significatives.

9. SB III 7033. On trouve aussi dans la réédition partielle *P.Princ.* II 82 diverses corrections pour le reste du texte ; cependant, la lecture [ἐπί]σκοπος τῆς κ[α]θολικῆς Λ[υ]κοπολιτῶν ἀγίας τοῦ Θεοῦ [ἐκκλησίας] des l. 4-5 est peu conforme au protocole usuel des églises épiscopales. On préférerait κ[α]τὰ τὴν Λ[υ]κοπολιτῶν (sc. πόλιν) κτλ.

10. CPR XIX 8 de 481 (corrections de D. Hagedorn, « Bemerkungen zu Urkunden », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 150, 2004, p. 155), peut-être adressé par Fl. Patrikios (personnage attesté dans les papyrus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), détaché au bureau militaire provincial.

11. PCtYBR inv. 4478 (A. Benaïssa, « Four Byzantine Papyri with Notarial Subscriptions », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 160, 2007, p. 222-224 avec pl.).

12. Les gloses de P.Acad. inv. 3/4 ; les textes médicaux conservés par P.Acad. inv. 4-6 ; la pétition de P.Acad. inv. 18/2 ; le transfert de bail P.Acad. inv. 51 (SB XXVI 16532) ; le procès-verbal d'audience P.Acad. inv. 56/1-2 + 57/1, la quittance de loyer inv. 55 (A. Papaconstantinou, *Le culte des saints en Égypte des Byzantins aux Abbassides*, Paris, 2001, p. 380). On reviendra plus loin sur certains de ces papyrus.

I. Le dossier littéraire et son intérêt culturel

Sur les quelque 120 pièces de ce lot, 23 ne sont pas des documents mais des textes littéraires ou paralittéraires – sans compter un dessin assez grossier sur le verso d'un compte. Si on laisse de côté les fragments trop abîmés pour que leur contenu soit identifiable, cet ensemble contient 5 textes littéraires et 9 textes paralittéraires.

23 papyrus non documentaires dont 15 de contenu déterminé :

- 5 textes littéraires :
 - 3 Homère :
 - 2 *Iliade* (P.Acad. inv. 3/3; carton 10/2)
 - 1 *Odyssée* (P.Acad. inv. 2)
 - 1 Aristophane (P.Acad. inv. 3/4)
 - 1 Théocrite (P.Acad. inv. carton 1/1)
 - 9 textes paralittéraires :
 - 1 concordance de calendriers (P.Acad. inv. 1 r^o)
 - 1 série de listes de mots scolaires (P.Acad. inv. 3/1)
 - 6 textes de nature médicale (P.Acad. inv. 5; 6 a-d)
 - 1 amulette ? (P.Acad. inv. 3/2)
 - 1 dessin : P.Acad. inv. 7 v^o
-

23 papyrus sur 120, voilà qui constitue une proportion assez forte (supérieure à celle que l'on constate en général entre papyrus littéraires et documentaires, de l'ordre de 1/10). Mais il faut tenir compte du mauvais état de conservation de ces textes, qui se réduisent souvent à de petits fragments. Cet état contraste avec celui des documents qui, après remontage, sont beaucoup plus complets. Cette constatation oblige à s'interroger sur une possible contamination de ce lot : quelques bribes (notamment littéraires) de provenances diverses auraient pu en effet se glisser dans l'ensemble lycopolitain à la faveur de manipulations modernes. L'hypothèse pourrait plus précisément s'appuyer sur un papyrus d'Aristophane, raccordé par J.-L. Fournet à trois fragments appartenant à la Bodléienne (fig. 7-8)¹³. Or ces derniers avaient été publiés en 1905 par B.P. Grenfell et A.S. Hunt qui les avaient achetés « en décembre 1904 au Caire, sélectionnés dans une boîte pleine de papyrus byzantins d'Ashmunen » (l'ancienne Hermopolis)¹⁴. Le fragment de l'Académie comme

13. Bodl. Ms. Gr. class. f. 72 (P), édité par B.P. Grenfell et A.S. Hunt, « Some Classical Fragments from Hermopolis », *Mélanges Nicole*, I, Genève, 1905, p. 212-217.

14. B.P. Grenfell et A.S. Hunt, *l. c.*, p. 212. C'est à ce titre qu'ils sont compris dans la liste des textes littéraires originaires d'Hermopolis dressée par P. van Minnen et K.A. Worp, « The Greek and Latin Literary Texts from Hermopolis », *Greek Roman and Byzantine Studies* 34, 1993, p. 151-186.

ceux de la Bodléienne ont été acquis à peu près au même moment : décembre 1904 (Grenfell et Hunt), début 1905 (de Ricci). Il est vraisemblable que les achats ont eu lieu chez le même antiquaire, ce qui a pu donner lieu à des mélanges, sans qu'on puisse établir dans quel sens se produisit la contamination. Voilà qui pourrait jeter un doute sur la provenance de toutes les pièces littéraires de notre lot. Leur datation semble cependant favoriser une appartenance au reste des archives : l'amplitude chronologique de ces textes (du IV^e – peut-être fin III^e – au VI^e siècle, avec un noyau dur du V^e, siècle pourtant mal représenté en papyrus littéraires comme documentaires) correspond bien à ce que nous savons du dossier documentaire, s'échelonnant de 420 à 555. Qu'il y ait des papyrus du IV^e siècle, soit de quelques décennies, voire peut-être d'un siècle, antérieurs aux premiers documents, n'a d'ailleurs rien pour étonner : les exemplaires de textes littéraires pouvaient se transmettre d'une génération à l'autre jusqu'à ce qu'ils deviennent inutilisables et soient mis au rebut ; cela explique que, lorsqu'ils se rattachent à des archives, les textes littéraires ont souvent un « centre de gravité » chronologique antérieur aux documents. On notera d'ailleurs que les papyrus littéraires les plus anciens de notre lot contiennent les poèmes homériques, l'abc de la culture littéraire qui a traversé toutes les modes culturelles et qui se transmettait donc jusqu'à usure totale – l'un d'entre eux a même été réutilisé dans la reliure en cuir d'un livre¹⁵.

Nous venons de parler de connexion entre papyrus littéraires et documentaires. C'est précisément là un des intérêts de cet ensemble littéraire, quelque fragmentaire qu'il soit. Dans bien des cas, les papyrus littéraires, parce que trouvés clandestinement, sont en effet dénués de toute information sur leur origine. Quant aux ensembles cohérents dont on connaît le milieu de constitution – ce que les papyrologues dénomment « archives » –, ils ne contiennent la plupart du temps que des documents. C'est pourtant la conjonction des deux qui permet seule de remettre précisément les livres antiques dans le contexte socio-culturel de leurs lecteurs¹⁶. Ce lot

15. P.Acad. inv. 2 (Homère, *Od.* XVII 134-136 ; 200-208 ; 227-234 ; 299-308 ; 323-332). Cf. ci-après.

16. Les quelques cas de textes littéraires qui puissent être replacés dans un contexte documentaire ont été étudiés par W. Clarysse, « Literary Papyri in Documentary "Archives" », dans *Egypt and the Hellenistic World*, *Studia Hellenistica* 27, Louvain, 1983, p. 43-61. « (...) It is often very difficult to connect literary texts with an archive because we usually cannot base ourselves on internal evidence of the texts and, secondly, (...) in many cases a person's papers are preserved but not his library (or vice versa) » (p. 61).

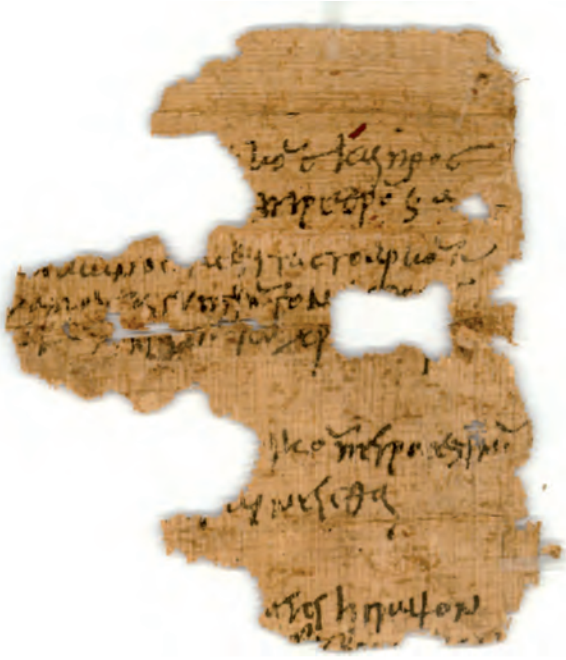


FIG. 3. – Texte à contenu médical (P.Acad. inv. 6/1).

de Lycopolis présente donc la particularité de conjuguer ces deux types d'écrit, mais cet intérêt est quelque peu affaibli par l'impossibilité où nous nous trouvons de mettre ces livres en rapport avec une des personnalités des archives. Ce constat est à nuancer avec les papyrus médicaux dont le nombre incite peut-être à supposer l'existence d'un médecin, d'un apothicaire – ou en tout cas d'un individu intéressé par la médecine – parmi les acteurs de ces archives. Il n'a pu pour l'instant être identifié avec les personnages nommés dans les documents ; il est néanmoins probable qu'un de ces textes, le P.Acad. inv. 6/1 (fig. 3), un ensemble de recettes ou une lettre à contenu médical, soit de la même main que les P.Acad. inv. 1 (fig. 9-10) et 49 (fig. 4), deux brouillons de pétitions adressées au préfet du prétoire – mais ces textes, incomplets, n'ont pas livré le nom de leur auteur.

Malgré ces réserves, ce petit groupe littéraire et paralittéraire n'est pas sans intérêt philologique et culturel comme nous allons le voir.

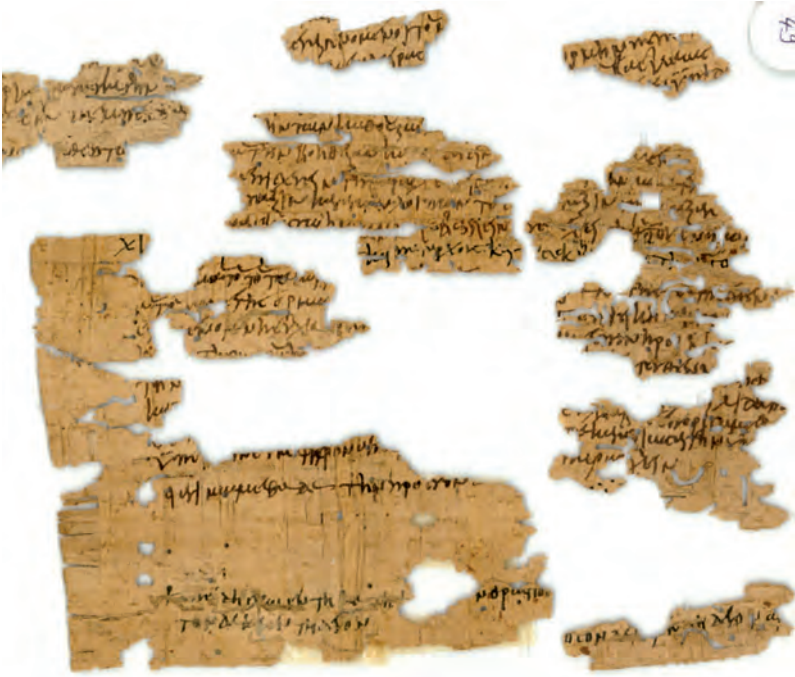


FIG. 4. – Pétition (P.Acad. inv. 49, détail).

LES PAPYRUS HOMÉRIQUES

Nous passerons vite sur deux minuscules fragments de codex sur papyrus, P.Acad. inv. 3/3 et carton 10/2, donnant l'*Iliade* X 347-353 et XVI 276-290, datant respectivement du III^e/IV^e et IV^e/V^e siècle. Plus intéressant est le P.Acad. inv. 2 (fig. 5), restes de trois folios d'un codex de parchemin conservant une partie du chant XVII de l'*Odyssée* (134-136, 200-208, 227-234, 299-308, 323-332). Les traces de cuir que l'on relève sur la surface du parchemin montrent que ces feuillets ont été remployés dans une reliure en cuir pour un ouvrage postérieur au IV^e siècle, date de la copie de cet exemplaire. Comme on l'a déjà signalé, deux de ces folios ont été édités par de Ricci¹⁷ ; nous avons pu identifier un troisième fragment et, en reprenant l'étude de l'ensemble, en dégager la cohérence

17. S. de Ricci « Fragments du chant XVII de l'*Odyssée* sur un parchemin de Lykôn Polis », *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 1905, p. 215-217 ; = Mertens-Pack³ 1126.



FIG. 5. – Homère, *Odyssée* (P.Acad. inv. 2).

codicologique : nous avons affaire au reste d'un cahier (un quinion au minimum) d'un codex dont les dimensions devaient être env. H 18 x L 12,5 cm (format précisément répertorié pour des éditions du III^e/IV^e s.¹⁸) et dont chaque page devait contenir 24 ou 25 lignes.

L'intérêt de cet exemplaire tient moins à son texte (on ne relève aucune variante) qu'aux signes diacritiques dont il est généreusement pourvu : apostrophes et trémas de première main, accents, esprits

18. Il entre dans les aberrants 1 du groupe 9 d'E. Turner, *The Typology of the Early Codex*, Philadelphia, 1977, p. 22. Turner répertorie notre codex sous le n° 194 de sa table 16. Nous apportons ici des corrections et des compléments.

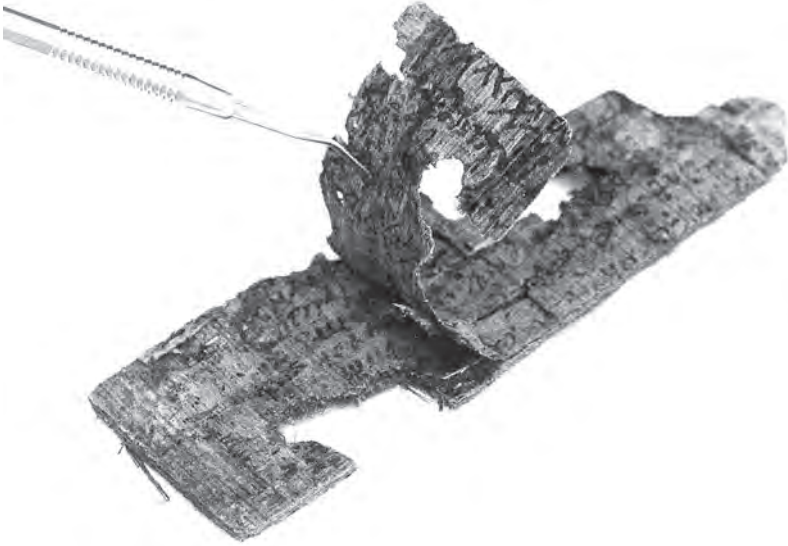


FIG. 6. – Extraction du papyrus de Théocrite du carton 1.

rudes et ponctuation (haute et peut-être basse) ajoutés postérieurement. On notera l'absence d'esprit doux, phénomène fréquent dans les papyrus, permettant de déduire que les Anciens ne voyaient pas l'utilité de marquer l'absence d'aspiration sauf en cas d'amphibolie. Quant aux accents, qui tiennent du système byzantin et non plus alexandrin, on relève certaines particularités graphiques : le circonflexe tend à empiéter sur la lettre suivante alors que le grave se déporte sur la lettre, voire la syllabe précédentes, selon une tendance fréquente dans les papyrus de cette époque¹⁹.

LE PAPYRUS DE THÉOCRITE (P. Acad. inv. carton 1/1)

Ce fragment a été récupéré dans un des « cartons » rectangulaires, de confection ancienne, que contenait notre lot et dont la destination n'est pas encore claire (fig. 6). Il appartient au folio d'un codex de papyrus dont les dimensions devaient avoisiner les H 30 x L 19 cm et dont chaque page contenait au moins 46 lignes. Son écriture, une capitale penchée, invite à le dater du début du VI^e siècle²⁰. Il livre

19. Cf. *P.Aphrod.Lit.*, p. 26-29.

20. Comparer G. Cavallo et H. Maehler, *Greek Bookhands*, n° 27b (première moitié du VI^e s.).

deux variantes dont une nouvelle mais peu intéressante²¹. Cependant, comme il contient sur une face *Idylles* VII 112-120 et sur l'autre *Idylles* III 1-8, il apporte un témoignage supplémentaire de la succession *Idylles* VII-III, déjà donnée par trois autres papyrus des II^e et VI^e siècle²² ainsi que par le ms K (*Ambrosianus* 886, XIII^e s.) et six manuscrits de la recension dite laurentienne²³. C'est d'ailleurs le seul ordre connu par les papyrus pour les *Idylles* VII et III²⁴.

LE PAPYRUS D'ARISTOPHANE (P.Acad. 3/4 + P.Bodl. Ms. Gr. class. f. 72 (P) = Mertens-Pack³ 141).

C'est de loin le papyrus littéraire le plus intéressant. On en trouvera l'édition en Appendice 1.

Cet ensemble de papyrus littéraires appelle quelques remarques générales. Il se distingue par son adéquation avec les tendances culturelles qui lui sont contemporaines – mise à part la surreprésentation d'Homère, un phénomène permanent qui correspond au rôle d'exception de cet auteur fondateur. La présence dans ces archives d'une édition d'Aristophane de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle reflète le regain d'intérêt pour cet auteur qui, dans les statistiques papyrologiques, après une période d'indifférence, supprime son rival Ménandre, précisément entre le IV^e et V^e siècle²⁵. Cette redécouverte

21. En VII 115, ὕμεις (forme doriennne) au lieu de ὕμμεες (forme éolienne) que la tradition donne unanimement. En VII 116, il est probable qu'il faille lire οἰκεῦ[ν]τ[α] plutôt que οἰκεῦ[ν]τ[α]. Cette dernière est de toute façon une correction de Hecker, adoptée par les éditeurs modernes. Les mss ne connaissent que οἰκεῦντα (Σ) ou Οἰκεῦντες (cet.) ; voir la note *ad loc.* de l'édition d'A.S.F. Gow.

22. *P.Oxy.* 2064 (éd. A.S. Hunt et J. Johnson, *Two Theocritus Papyri*, Londres, 1930) + L 3548 (= Mertens-Pack³ 1489), II^e s. ; *P.Berol.* 21182 (éd. H. Maehler, « Griechische Literarische Papyri », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 4, 1969, p. 114-116 = *Berliner Klassikertexte* IX 85 ; Mertens-Pack³ 1489.4), VI^e s. ; et *P.Oxy.* LXIV 4430 (= Mertens-Pack³ 1489.41), II^e s.

23. P (*Laurentianus* XXXII.37, XIII^e-XIV^e s.), Q (*Parisinus gr.* 2884, 1299), T (*Vaticanus gr.* 38, 1322), V (*Vaticanus gr.* 1824, XV^e s.), W (*Laurentianus Conv. Soppr.* 15, XIV^e s.) et Tr (*Parisinus gr.* 2832, XIV^e s.).

24. Sur ce problème d'ordre des *Idylles*, cf., entre autres, l'éd. de Théocrite par A.S.F. Gow, Cambridge 1965, p. LXVI-LXIX ; J. Irigoien, « Les *Bucoliques* de Théocrite. La composition du recueil », *Quaderni urbinati di cultura classica* 19, 1975, p. 27-44 ; K. Gutzwiller, « The Evidence for the Theocritean Books » dans M.A. Harder, R.F. Regtuit, G.C. Wakker (éd.), *Theocritus*, *Hellenistica Groningana* II, Groningen 1995, p. 119-148 ; A. Blanchard, « L'architecture secrète des *Bucoliques* de Théocrite », *Bulletin de l'Association Guillaume-Budé* 2006/1, p. 100-118, repris dans Id., *Dans l'ouvroir du poète*, Paris, 2008, p. 117-131.

25. Pour les chiffres, que l'on actualisera avec ceux de la base Mertens-Pack³ du Cédopal, cf. P. Mertens, « Les papyrus d'Aristophane : actualisation des données bibliologiques et bibliographiques » dans S. Funghi (éd.), *Ὀδοὶ διζήσιος. Le vie della ricerca. Studi in onore di Francesco Adorno*, Firenze, 1996, p. 335-344 et M. Manfredi dans *P.Bingen*, p. 97-98. Pour

d'Aristophane à l'époque protobyzantine se traduit par la diffusion d'éditions pourvues de scolies marginales comme la nôtre, proportionnellement si nombreuses qu'elles constituent pour un auteur un des ensembles de codex annotés le plus fourni observable en papyrologie littéraire²⁶.

Le papyrus de Théocrite est aussi un reflet fidèle des modes littéraires de l'époque : sur les vingt-trois papyrus de Théocrite actuellement connus couvrant le millénaire papyrologique, il est le sixième postérieur au IV^e siècle²⁷, ce qui, compte tenu de l'effondrement de la production libraire après ce siècle, est le signe d'un regain d'intérêt pour Théocrite. Ce regain correspond à celui que l'on observe plus généralement pour la poésie en Égypte à cette même période ; il se vérifie par les références que les poètes tardifs font à Théocrite, notamment Nonnos de Panopolis (V^e s.) ; il est enfin à mettre en rapport avec l'activité philologique dont cet auteur a fait l'objet entre le IV^e (avec Munatius) et le VI^e siècle (avec Thééthète le Scholastique et Ératosthène)²⁸.

Une absence se fait en revanche remarquer dans notre ensemble de papyrus littéraires, celle des textes chrétiens, surprenante, mais difficile à expliquer actuellement.

PAPYRUS PARALITTÉRAIRES

À côté de ces bribes de livres, notre lot comprend une dizaine de papyrus paralittéraires – textes qui se situent à la frange de la littérature sans en être, qu'on pourrait appeler, en usant d'un oxymore, des « documents littéraires ».

leur interprétation, voir A. Blanchard, « Destins de Ménandre », *Kiema* 22, 1997, p. 218-224 et F. Montana, *loc. cit.* à la note suivante.

26. Cf. K. McNamee, *Marginalia and Commentaries in Greek Literary Papyri*, diss. Duke Univ. 1997, p. 177, qui remarque que les papyrus annotés d'Aristophane forment « a larger group of texts than any so far considered for a single author » (cf. en dernier lieu K. McNamee, « Annotations in Greek and Latin Texts from Egypt », *American Studies in Papyrology* 45, 2008, notamment p. 57). On compte actuellement 18 papyrus annotés de cet auteur (sans compter les *hypommémata* et les lexiques), récemment rassemblés dans G. Bastianini, M. Haslam, H. Maehler, F. Montanari et C. Römer (éd.), *Commentaria et Lexica Graeca in Papyris Reperta*, Pars I, vol. 1, fasc. 4, Munich, 2006, p. 13-240. Cette édition est pourvue d'une synthèse due à F. Montana (p. 3-12). Voir aussi H. Maehler, « Die Scholien der Papyri in ihrem Verhältnis zu den Scholiencorpora der Handschriften », *La Philologie grecque à l'époque hellénistique et romaine*, Entretiens de la Fondations Hardt, XL, Genève, 1994, p. 124-127.

27. Outre le nôtre : *P.Oxy.* XIII 1618 (= Mertens-Pack³ 1490), V^e s. ; Mertens-Pack³ 1487, V^e/VI^e s. ; Mertens-Pack³ 1488, V^e/VI^e s. ; *Berliner Klassikertexte* IX 85 (= Mertens-Pack³ 1489.4), VI^e s. ; *Berliner Klassikertexte* VI, p. 55 (= Mertens-Pack³ 1491), VI^e/VII^e s.

28. Cf. A.S.F. Gow dans son édition, p. LXXXIII-LXXXIV, suivant Ahrens.

Au moins deux d'entre eux sont scolaires²⁹ :

– Le P.Acad. inv. carton 10/1 conserve les restes d'une table de conjugaison du verbe βοάω, verbe modèle, depuis Denys le Thrace (II^e/I^{er} av.), des verbes contractes en -άω³⁰. La présentation de la matière verbale, telle qu'elle apparaît dans les quelques lignes de ce fragment, donne à penser que notre texte suivait l'ordonnement des *Canons élémentaires de la conjugaison verbale* du grammairien Théodose d'Alexandrie (IV^e/V^e s.)³¹, qui est aussi celui de la majorité des papyrus de conjugaison³².

– Le P.Acad. inv. 3/1 est un feuillet donnant deux listes de mots, dont le dénominateur commun et la finalité ne sont pas toujours clairs, mais qui doivent être replacées dans un contexte scolaire – ce que confirme sa mauvaise orthographe.

Les autres textes sont de nature diverse. Ainsi le P.Acad. inv. 1 r^o, dont on trouvera l'édition en Appendice 2, livre une concordance entre les calendriers égyptien, julien et macédonien. Contrairement à la plupart des autres concordances, ce texte n'est pas de nature scolaire. À la personne qui l'a copié on doit aussi le texte du verso (fig. 10) et d'autres documents du dossier (fig. 3-4) : il ne peut s'agir d'un élève. La fonction de ce texte est en fait purement pratique : il répond au besoin de pouvoir confronter – même de façon approximative puisque les mois des trois systèmes ne commencent pas exactement le même jour – le calendrier égyptien avec les deux principaux calendriers utilisés à l'époque dans l'Empire. Le calendrier macédonien³³ est ici donné comme étant « selon les Asiates » (κατὰ Ἰστανούς), autrement dit les ressortissants du diocèse d'Asie ; c'est aussi celui qui était d'usage préférentiel dans le diocèse d'Orient au V^e siècle. Le calendrier julien, quant à lui, était utilisé dans la capitale de l'Empire, Constantinople. Aussi, par exemple, lorsque l'évêque alexandrin Athanase (IV^e s.) cherche à établir une correspondance pour un mois, est-ce précisément entre les trois calendriers retenus par notre concordance qu'il le fait³⁴.

29. Sans compter l'exercice d'écriture visible dans la marge inférieure du recto et sur le verso de P.Acad. inv. 52, une lettre dont quelqu'un s'est entraîné à recopier certains passages.

30. Cf. *P.Aphrod.Lit.*, p. 221.

31. Les *Εἰσαγωγικοί κανόνες περὶ κλίσεως ῥημάτων* (*Gr.Gr.* IV¹, p. 43-99), qui développent, avec commentaire, toute la conjugaison de τύπτω, et qui sont résumés sous la forme d'une table, donnée dans l'appendice IV au *Gr.Gr.* I¹.

32. Cf. *P.Aphrod.Lit.*, p. 226.

33. Cf. V. Grumel, *La Chronologie*, Traité d'études byzantines, I, Paris, 1958, p. 168-169.

34. Athanase, *De synodis Arimini in Italia et Seleucia in Isauria*, 12, 1 éd. Opitz : μήν μὲν ἦν ὁ κατὰ Ῥωμαίους καλούμενος Σεπτέμβριος, κατὰ δὲ τοὺς Αἰγυπτίους Θῶθ καὶ κατὰ Μακεδόνας Γορπιαῖος.

Ce n'est pas un hasard si cette concordance est de la même main que les brouillons de pétitions conservés sur le verso (fig. 10) ou sur le P.Acad. inv. 49 (fig. 4), deux textes³⁵ adressés au préfet du prétoire d'Orient³⁶. Dans la requête qu'il s'apprêtait à remettre à ce haut fonctionnaire, dont le siège était à Constantinople, ou dans les démarches qu'il allait entreprendre à cette occasion, l'auteur du P.Acad. inv. 1 a dû éprouver le besoin de donner des équivalences de dates qui soient compréhensibles par des non-Égyptiens.

Toujours dans le domaine du paralittéraire, signalons enfin un groupe singulier de papyrus de nature médicale, publié ailleurs par J.-L. Fournet³⁷, qui, comme on l'a dit, pourrait avoir appartenu à un médecin ou apothicaire, sans doute l'auteur des pétitions conservées par les P.Acad. inv. 1 v^o et 49. L'hypothèse d'un apothicaire pourrait s'appuyer sur un des papyrus de ce petit ensemble, le P.Acad. inv. 5, probablement une liste d'ingrédients, qui est dénommée au verso *πιμέγτια κηρωματικῶ* « ingrédients de *kêrômatikos* »³⁸, ce qui permet d'y voir une liste de produits destinés à un masseur ou un ostéopathe³⁹ et que notre apothicaire aurait été chargé de préparer. Ce n'est là qu'une hypothèse, fragile, mais qui expliquerait les autres recettes médicales du lot, toutes de mains différentes, qui auraient été autant d'ordonnances que notre homme aurait préparées soit pour le médecin soit pour le patient : ainsi un emplâtre pour l'estomac (*σκευ[ῆ] στομαχ[ικ]οῦ ἐπειθέματος τονωτικοῦ*) et un collyre à la rose (*κολλύριον διάρροδ[ο]ν*) (P.Acad. inv. 4)⁴⁰ ; une recette contre l'entérocèle ou l'hydrocèle

35. Qui n'en forment peut-être qu'un ou qui sont deux versions de la même requête. Leur incomplétude et l'état très fragmentaire du P.Acad. inv. 49 ne permettent pas de se faire une idée très précise du texte.

36. On lit à la l. 3 du premier : *τοῖ μεγίστω ὑμῶν δικασ[τη]ρίῳ* qui désigne la juridiction du préfet du prétoire. Cf. D. Feissel, « L'ordonnance du préfet Dionysios inscrite à Mylasa en Carie (1^{er} août 480) », *Travaux et Mémoires* 12, 1994, p. 264.

37. J.-L. Fournet, « Un papyrus médical de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », *Travaux et Mémoires* 12, 1994, p. 309-322 (édition du P.Acad. inv. 4) ; « La bibliothèque d'un médecin ou d'un apothicaire de Lycopolis ? » dans I. Andorlini (éd.), *Testi medici su papiro. Atti del Seminario di studio (Firenze, 3-4 giugno 2002)*, Florence, 2004, p. 175-197 (édition des P.Acad. inv. 4 ; 5 ; 6/1-4).

38. Ou, si on accentue *πιμέγτια κηρωματικῶ*, « remède de *kêrômatikos* ». Cette solution, plus controversée, est discutée dans « La bibliothèque d'un médecin ou d'un apothicaire de Lycopolis ? », *op. cit.*, p. 190-191.

39. Sur le *κηρωματικός*, synonyme rare de *κηρωματί(σ)της*, autrement dénommé *ἀλείπτης*, cf. *ibid.*

40. J.-L. Fournet, « Un papyrus médical de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », *Travaux et Mémoires* 12, 1994, p. 309-322 et « La bibliothèque d'un médecin ou d'un apothicaire de Lycopolis ? », *op. cit.*, p. 185-187.

(P.Acad. inv. 6/4)⁴¹ ; une recette ou une liste d'ingrédients (P.Acad. inv. 6/2)⁴² ; une série de recettes ou une lettre à contenu médical (P.Acad. inv. 6/1)⁴³. Enfin, on relèvera la présence d'une étiquette de médicament contre la goutte (P.Acad. inv. 6/3)⁴⁴.

Par les rapports qu'ils laissent entrevoir avec lui, ces textes paralittéraires nous introduisent au pan documentaire de ce lot.

II. Les textes documentaires et leur intérêt historique

LES LETTRES

On compte dix-huit lettres⁴⁵, de sens souvent peu évident du fait du tour elliptique et allusif de l'épistolographie sur papyrus en général et de leur état presque toujours fragmentaire – leur format et de leur mode d'archivage, ont entraîné à plusieurs reprises la perte d'une moitié de feuillet. On notera – ce qui n'est pas indifférent à la connaissance des modes d'écriture de l'époque – qu'elles sont toutes écrites transfibralement, sur des coupons normalement rectangulaires dont le petit côté est vertical⁴⁶. Plusieurs d'entre elles sont adressées à un certain Biktôr, diocète de la *domus divina* du nome Antaiopolite, soit intendant des domaines impériaux⁴⁷. Faute de pouvoir entrer ici dans la discussion des problèmes qu'elles soulèvent, on se contentera de signaler l'occurrence de toponymes nouveaux⁴⁸, de mots rares et surtout une allusion aux Blemmyes, peut-être motivée par les raids que ces nomades nubiens ont menés en Thébaïde durant le ^ve siècle⁴⁹.

41. J.-L. Fournet, « La bibliothèque d'un médecin ou d'un apothicaire de Lycopolis? », *op. cit.*, p. 177-179. D'autres hypothèses de maladies sont formulées dans l'introduction à l'édition, mais elles sont moins vraisemblables.

42. J.-L. Fournet, « La bibliothèque d'un médecin ou d'un apothicaire de Lycopolis ? », *op. cit.*, p. 179-180.

43. J.-L. Fournet, « La bibliothèque d'un médecin ou d'un apothicaire de Lycopolis ? », *op. cit.*, p. 181-185. Ce texte pourrait être de la main de notre « apothicaire » si on pose l'identité du possesseur de cet ensemble de textes médicaux avec le rédacteur des pétitions.

44. J.-L. Fournet, « La bibliothèque d'un médecin ou d'un apothicaire de Lycopolis ? », *op. cit.*, p. 176-177.

45. P.Acad. inv. 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13/1 ; 13/2 ; 14/1 + 20/3 ; 14/2 ; 15/1 ; 15/2 ; 16/1 ; 16/2 ; 17 ; 19 ; 52 ; 53 ; 54.

46. Cf. J.-L. Fournet, « Disposition et réalisation graphique des lettres et des pétitions protobyzantines : pour une paléographie "signifiante" des papyrus documentaires », *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology*, Helsinki, 2007, p. 354-358.

47. P.Acad. inv. 8 ; 14/2 ; 15/1 ; 15/2 ; 16/1 ; 17 ; 19.

48. Φνόμοις en P.Acad. inv. 8, 1.

49. P.Acad. inv. 9, 10.

LES DOCUMENTS PUBLICS

Les pétitions

Le dossier compte au moins trois pétitions sous forme de brouillon. On a déjà évoqué plus haut deux d'entre elles, adressées au préfet du prétoire, peut-être écrites par l'« apothicaire » (P.Acad. inv. 1 v° [fig. 10] et 49 [fig. 4]). Elles semblent faire suite à une première procédure engagée au niveau local (sans doute à Alexandrie d'après P.Acad. inv. 1 v°, 8) ; le plaignant, non satisfait, s'adresse maintenant en appel au tribunal du préfet du prétoire, ce qui implique de sa part un voyage à Constantinople. L'affaire paraît être allée jusqu'au plus haut sommet de l'Empire puisque P.Acad. inv. 49, fr. H, 3, mentionne des rescrits (*syllabas*) que le pétitionnaire a obtenus de l'empereur.

S'ajoute à ces deux textes P.Acad. inv. 18/2, brouillon conservant le préambule d'une pétition adressée sans doute à un duc, aux accents très encomiastiques comme c'était alors d'usage : l'auteur y développe une métaphore où il compare l'état de la province à une mer et son gouverneur à un port protecteur ou à un pilote, évoquant les tourments du passé et le calme de la situation présente dû à la bonne administration du duc⁵⁰.

Les procès-verbaux de procès gréco-latins

Quatre documents entrent à ce jour dans cette catégorie. Tous très fragmentaires, ils enrichissent une série de textes contemporains illustrée par quelque cinquante papyrus. La mieux conservée de nos pièces (P.Acad. inv. 56/1-2 + 57/1) se rapporte à une audience du gouverneur militaire de la province de Thébaïde, qui est un personnage historique, Flavius Aspar Nomus Candidianus Caesarius, déjà connu par une inscription du Couvent Blanc, des écrits de l'archimandrite panopolitain Chénouthé et une chronique copte situant son gouvernorat autour de 451⁵¹.

50. Éd. J.-L. Fournet, « Disposition et réalisation graphique des lettres et des pétitions proto-byzantines : pour une paléographie "signifiante" des papyrus documentaires », *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology*, Helsinki, 2007, p. 362-364 : † [Γ'Εν κ] Γαλινηώσης της έπαρχ[ίας | ύ[μ]ετέρας ένδοξότητος λιμενι[(ex λιμενη[corr.)--- | [...] χειμώνων τη ύμετέρα ύπερφ[υ--- | [± 5]α.μενος τών πρώην[υ--- | [± 5]εν[.

51. Voir J. Gascoü, *Fiscalité et société en Égypte byzantine*, Paris, 2008, p. 431-439.

Les pièces fiscales

Cet ensemble compte une vingtaine de documents, dont un conservé à la Bibliothèque nationale de France. Il s'agit surtout de reçus d'impôts pour des fournitures aux cavaliers « Maures » de la garnison locale et autres corps de troupes. Parfois émis par le sénat local (βουλευτήριον) ou par le conseil de la capitale provinciale d'alors, Antinoopolis, ils témoignent ainsi, contre les vues de certains historiens, d'une vie municipale encore forte.

LES DOCUMENTS ÉCONOMIQUES

Il s'agit surtout d'ordres de paiement, de reçus de loyers, de baux de cheptel, de terres agricoles et d'immeubles d'habitation ou d'ateliers, comme des huileries ou des ateliers de potier. Ces types documentaires sont déjà attestés, mais nous saisissons un style notarial et des formules propres à notre cité, des usages monétaires singuliers, des particularités économiques : ainsi les baux d'ovins étaient jusqu'à présent assez rares et il est bien probable que leur présence dans le lot de l'Académie soit à mettre en rapport avec l'artisanat textile local (P.Acad. inv. 24 et 39/1).

Voyons à présent les données sociales en cause. Ces pièces proviennent surtout d'un milieu caractéristique du Bas-Empire, la bourgeoisie de la fonction publique militaire et civile. Nous avons ainsi deux familles de l'aile de cavalerie des *Mauri Scutarii* stationnée à Lycopolis⁵², en particulier celle d'un certain Némésion fils de Maximos, dont on suit la lente et presque machinale carrière, selon tous les grades de la cavalerie, dans la deuxième moitié du V^e siècle, depuis celui de simple recrue vers 454 (P.Acad. inv. 66/2), puis *draconarius*, puis *biarchus*, puis centenier. Il devint ducenier en 471/472 (ou 485/486) selon P.Acad. inv. 76/1. Il fut enfin détaché dans les bureaux militaires provinciaux (P.Acad. inv. 37/2). Sa fortune consistait en maisons de rapport, terres agricoles, vignobles et palmeraies. Une bonne part de ces biens était concentrée dans le village lycopolitain d'Imouthès (peu attesté jusqu'à présent), mais s'étendait aussi à la cité voisine d'Apollonopolis Parva (P.Acad. inv.

52. Une unité sœur de cette aile se trouvait à la même époque dans la ville voisine d'Hermopolis. Pour une actualisation de son dossier, B. Palme, « Spätromische Militärgerichtsbarkeit in den Papyri », *Symposion 2003*, Vienne, 2006, p. 401, environ 40 pièces ; une délimitation exacte est en fait difficile. Pour les quelques attestations de la branche lycopolitaine n'appartenant pas à nos archives, voir *P.Oxy.* LXXII 4893, 4.

65/1). Le père de Némésiôn était déjà militaire (P.Acad. inv. 49/2) et a dû lui faciliter la carrière, à moins que cette hérédité n'ait même rendu ce genre de carrière inévitable. Nous avons aussi un texte relatif aux affaires de sa femme, Bictorinè, qui mourut bien avant lui (P.Acad. inv. 66/2). De bonne famille, cette dame possédait au moins une maison et un bateau (P.Acad. inv. 59/2).

Le milieu des fonctionnaires civils est illustré par les papiers d'un greffier ou sténographe (*exceptor*) de l'administration provinciale nommé Polycratès, fils d'un comptable de la même instance (*numerarius*) appelé Thômas (encore une sorte de « pistonné » ou d'héritier forcé des fonctions de son père). Polycratès et sa femme apparaissent surtout comme contribuables pour les annonces militaires, mais, d'après un reçu de loyer (P.Acad. inv. 47), Polycratès était aussi un possédant et, comme dans le cas de Némésiôn, ses propriétés s'étendaient à la cité voisine d'Antaiopolis. Il y exploitait aussi des terres pour le compte d'autres propriétaires, comme un certain Panolbios, conseiller municipal ou curiale d'Antaiopolis (P.Acad. inv. 55) connu par d'autres archives de la région, qui situent son *floruit* au début du VI^e siècle.

D'autres pièces nous reportent dans une ambiance ecclésiastique avec une série de reçus et ordres de paiement au nom des évêques Sarapiôn (P.Acad. inv. 45/1 ; 46/1-3) et Phoibammôn (P.Acad. inv. 77/1-6), qui complètent ainsi des fastes peu remplis. Certaines même émanent de milieux monastiques.

Ces documents, comme le prévoyait au reste Seymour de Ricci, apportent maintes données historiques nouvelles sur les institutions militaires, l'onomastique lycopolite, la toponomastique, en particulier les institutions religieuses chrétiennes (sanctuaires de l'archange Michel⁵³, de saint Sarapiôn⁵⁴, de saint Cyriaque⁵⁵, diverses églises de village). Certains de ces renseignements sortent parfois de l'ambiance locale et touchent à l'histoire et aux institutions de l'Empire.

Voyons en particulier quelques apports de ce lot à l'histoire religieuse : dans une location de maison (P.Acad. inv. 69), datée de 420 contractée auprès d'un de nos militaires par un certain Agésilaos, le bornage de l'immeuble loué fait état d'un ci-devant temple (l'expression grecque *pote hieron*) dont le nom ou surnom pourrait faire allusion au phénix. Presque trente ans après l'interdiction des

53. P.Acad. inv. 26.

54. P.Acad. inv. 55.

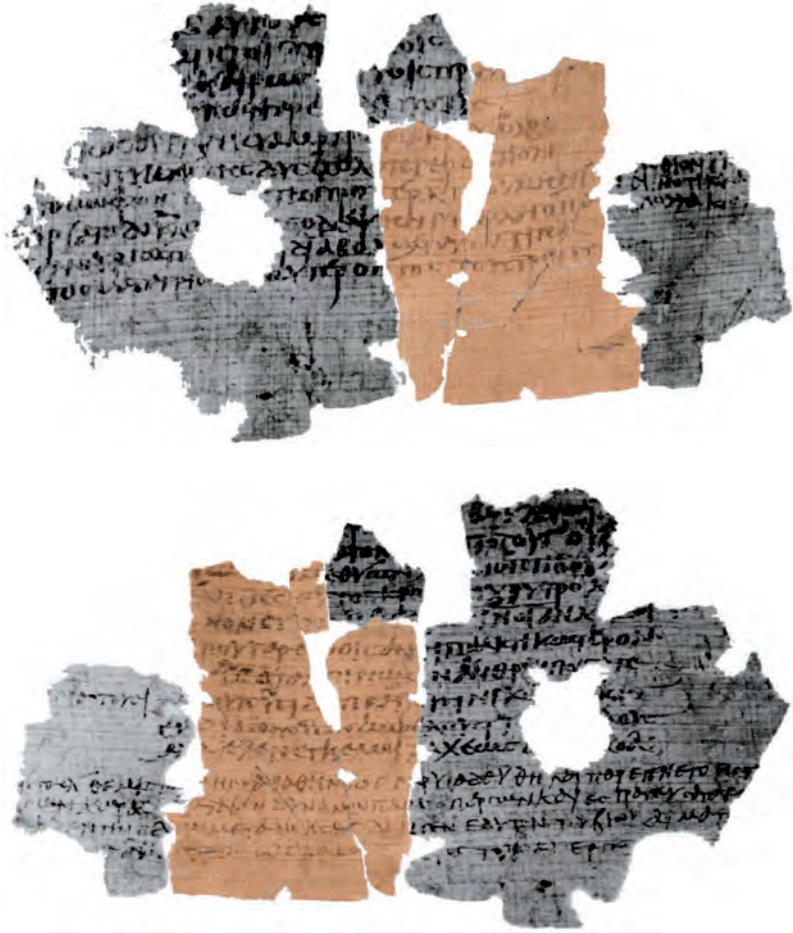
55. P.Acad. inv. 34/4.

rites païens, les temples survivent donc dans la toponymie et, selon toute probabilité, encore qu'abandonnés, sont toujours debout.

Quant à l'histoire des institutions centrales, signalons l'apport P.Acad. inv. 62, un contrat de boulangerie. Ce document, daté de 534, sous le règne de l'empereur Justinien, est d'un type assez peu commun. Un boulanger d'un hameau de la cité d'Antaiopolis (désigné du nom très local d'ἀρτοκολλητής⁵⁶) s'engage à préparer le pain des employés locaux des domaines impériaux, techniquement la *domus divina*. L'organigramme administratif des domaines de Justinien y est décrit avec des détails que nous n'avions pas jusqu'à présent, car nos sources étaient surtout constantinopolitaines.

Son édition est donnée ci-dessous en Appendice 3.

56. Sur ce mot, cf. J.-L. Fournet, « Un nom rare du boulanger : ἀρτοκολλητής », *Revue des études grecques* 113, 2000, p. 392-412.



FIGS. 7-8. – Le feuillet d'Aristophane, *Cavaliers*, constitué de P.Acad. 3/4 (en couleurs) et de Bodl. Ms. Gr. class. f. 72 (P) (en noir et blanc) [images tirées de *CLGP* Pars I, vol. 1, fasc. 4, tab. I-II].

APPENDICES

1. Aristophane, *Cavaliers*, 37-46, 86-95, avec scolies

P. Acad. 3/4 + Bodl. Ms. Gr. class. f. 72 (P) fin IV^e/déb. V^e s.

A : H 7,7 x L 6,6 cm

B : H 2,1 x L 1,9 cm

C : H 4 x L 3 cm

D : H 6 x L 4,4 cm

Lycopolis

Fig. 7-8

Bibl. : B.P. Grenfell et A.S. Hunt, « Some Classical Fragments from Hermopolis », *Mélanges Nicole*, I, Genève, 1905, p. 212-217 (éd. de Bodl. gr. class. f. 72 (P)).

J.-L. Fournet et F. Montana, « [Aristophanes], P.Acad. inv. 3 d + P. Bodl. Ms. Gr. class. f. 72 (P), *Note marginali a Eq. 37-46, 86-95* » dans G. Bastianini, M. Haslam, H. Maehler, F. Montanari et C. Römer (éd.), *Commentaria et Lexica Graeca in Papyris Reperta*, Pars I, vol. 1, fasc. 4, Munich, 2006, p. 48-56 (édition des scolies ; on y trouvera une bibliographie complète sur les scolies).

Descr. : ce papyrus est actuellement en quatre morceaux. P.Acad. 3/4 (= fr. D, résultant lui-même du raccord de quatre fragments) se situe à droite de Bodl. Ms. Gr. class. f. 72 (P), fr. A et B, auxquels il est jointif. Bord inférieur d'origine.

Main : informelle (cf. Cavallo et Maehler, *Greek Bookhands*, p. 28), datée entre 350 et 450 par les premiers éditeurs, de la seconde moitié du IV^e siècle par Cavallo et Maehler, *l. c.* La main des scolies (m2) serait, d'après E. Lobel (*ap. G. Zuntz, Die Aristophanes-Scholien der Papyri*, 2^e éd., Berlin 1975, p. 29), sensiblement plus récente (V^e s.) ; mais, en l'absence d'informations sur l'âge du scribe, on ne peut être aussi affirmatif et il est possible que ces scolies, écrites dans un « style » plus récent, soient à peu près contemporaines du texte principal.

Le raccord entre le fragment P.Acad. 3/4 et Bodl. gr. class. f. 72 (P), publié il y a un siècle par B.P. Grenfell et A.S. Hunt⁵⁷, soulève un problème de provenance qui a été évoqué plus haut⁵⁸.

Les quatre fragments conservent la partie inférieure d'un folio de codex. Chaque page contenait 49 lignes de texte⁵⁹, auxquelles venaient s'ajouter dans les marges latérales, inférieures (et peut-être supérieures) des scolies écrites postérieurement par une autre

57. Il est enregistré dans le Mertens-Pack³ sous le 141. L'ensemble des fragments gardera le même numéro.

58. Cf. *supra*, p. 1045-1046.

59. Et non 40 d'après E. Turner, *Typology of the Early Codex*, Philadelphia, 1977, p. 102, n. 12.

main. La surface du texte de première main devait être d'une hauteur d'environ 22,5 et d'une largeur variable (entre 9 et 10,8 cm, d'après les mesures extrêmes relevées). Ce qui reste des marges permet de reconstituer un feuillet d'environ H 28/29 x L 18 cm, qui correspond au groupe 5 de Turner, caractéristique de manuscrits des IV^e-V^e s.⁶⁰

L'écriture est très proche de la cursive contemporaine (par exemple, *PA^{mh}* II 145, lettre privée), ce qui est l'indice que nous avons affaire avec ce codex à une copie privée.

Les signes diacritiques employés dans le texte proprement dit sont l'apostrophe (qui semble systématiquement marquée), le point en haut⁶¹ (qui est mis assez systématiquement pour marquer les fins de phrase⁶²) et le double point (signalant un changement de personnage)⁶³, les signes de la longue (–)⁶⁴ et de la brève (˘)⁶⁵ – marqués sans qu'ils soient vraiment utiles⁶⁶ –, les esprits doux (˘)⁶⁷ et rude (˘)⁶⁸ et les accents aigu⁶⁹ et circonflexe (de deux formes : majoritairement ˆ ; une fois ˘⁷⁰). À l'exception des apostrophes, de première main, ces signes diacritiques sont pour la plupart d'une encre plus foncée, indice qu'ils ont été ajoutés par une autre main ou en tout cas ultérieurement, comme c'est habituel dans les papyrus littéraires.

Le texte ne donne qu'une seule variante sans intérêt (v. 87)⁷¹.

L'intérêt de ces fragments tient à la présence de trois scolies marginales, copiées dans une écriture plus menue et plus fine mais assez similaire à celle du texte. Ce papyrus fait partie d'un ensemble très significatif, d'époque surtout tardive, de papyrus annotés d'Aristophane dans lequel les *Cavaliers* sont très bien représentés⁷². La scolie au v. 41 ne correspond à aucune de celles transmises par

60. E. Turner, *op. cit.*, p. 16-17. On trouvera le détail de la reconstitution des folios dans J.-L. Fournet et F. Montana dans *Commentaria et Lexica Graeca in Papyris Reperta*, Pars I, vol. 1, fasc. 4, p. 49.

61. Ou à mi-hauteur au v. 91.

62. Sauf à la fin des v. 43, 90 et 94.

63. V. 95. Cf. note *ad loc.*

64. V. 43, 88, 93.

65. V. 45.

66. Sauf dans $\pi\rho\tau\epsilon\rho\alpha\bar{\iota}$ (et peut-être $\gamma\omicron\mu\eta\nu\acute{\iota}\bar{\alpha}\iota$) où il empêche de lire un féminin pluriel.

67. V. 87.

68. V. 89, 92.

69. Deux fois fautifs : v. 40 et 46.

70. V. 94 (cf. note *ad loc.*).

71. La variante du v. 92 est une coquille de l'édition de Grenfell et Hunt (cf. note *ad loc.*).

72. Cf. *supra*, p. 1052. On a deux autres éditions pourvues de scolies marginales des *Cavaliers* : *P.Bingen* 18 (= Mertens-Pack³ 142.1), IV^e siècle ; *Berliner Klassikertexte* IX 5 (= Mertens-Pack³ 142), V^e siècle. À titre indicatif, les autres comédies du même auteur les mieux attestées en édition pourvues de scolies sont *Le Ploutos* (3 ou 4) et *La Paix* (3).

la tradition⁷³. Celle au v. 93 en est en revanche très proche⁷⁴. La troisième (*ad Θεμιστοκλέους*, v. 84), plus substantielle, a fait l'objet d'une étude approfondie par G. Zuntz, *Die Aristophanes-Scholien der Papyri*, 2^e éd., Berlin 1975, p. 29-45⁷⁵. Quoique offrant un certain nombre de divergences, elle s'apparente à un résumé très condensé de la première version de la scolie ancienne (I dans l'éd. de Jones, p. 30) et, d'après Zuntz, serait une rédaction parallèle dérivant, à travers deux intermédiaires, de l'historien Aristodème (dont le *floruit* n'est pas postérieur au II^e s. apr. J.-C.)⁷⁶. Pour une étude de ces scolies, le lecteur se reportera à l'édition que J.-L. Fournet et F. Montana en ont donnée dans les *Commentaria et Lexica Graeca in Papyris Reperta*, Pars I, vol. 1, fasc. 4, Munich, 2006, p. 48-56 (abrégé *CLGP* dans les notes de commentaire ci-dessous).

Le texte est édité en transcription semi-diplomatique; le texte des scolies est données dans les notes en transcription normalisée (avec esprits et accents). Les remarques paléographiques sur les fragments de la Bodléienne que l'on trouvera dans les notes de commentaire sont empruntées directement à l'édition de Grenfell et Hunt (abrégés G.-H.).

Le texte a été collationné sur l'édition de V. Coulon et H. Van Daele (C.U.F.), utilisée pour les variantes, et celle de A.H. Sommerstein.

r ^o ↓	-----	
	[ου χειρον εν] δ' αυτους [παραιτηρωμεθα [επιδηλον η]μιν τοις προ[σω]ποις[ιν ποιειν [ην τοις επε]ς[ι] χαιρω[ς] και τοις πραγμ[α]τι [
40	[λεγοι]μ[ι] αν ηδ[η]· νών γαρ ε[στι] δε[σ]ποτης [
	[αγρο]ικος οργην κυαμοτρωξ ακρ[α]χῶλος (m2) α[]	
	[δ]ημος πυκνίτης δυσκολον γερογτιον (m2) []	
	[υ]ποκωφον· ο[υ]το[ς] τη προτεραι γουμηνίαι ηεθιον ἴν[α] μη καθευδω-]	
	επρίατο δουλο[ν] βυ]ρσοδιψην Παφλαγόνα ει η οτι κυα[μοις] εχρωντο]	
45	πανουργότα[τον] και δι[α]βολώτατον τινα πολλακις α[ντι]ψηφων]	
	[ο]ύτος καταγο[υ]ς του γεροντος τους τροπου[ς]	

73. *Prolegomena de comoedia. Scholia in Acharnenses, Equites, Nubes : Scholia vetera in Aristophanis Equites*, éd. D.M. Jones et *Scholia Tricliana in Aristophanis Equites*, éd. N.G. Wilson, (Scholia in Aristophanem, I, 2, Groningen-Amsterdam, 1969).

74. Cf. note *ad loc.*

75. Rééd. de G. Zuntz, « Die Aristophanes-Scholien der Papyri », *Byzantion* 13, 1938, p. 659-677.

76. Cf. note *ad loc.*

v^o → -----

[ιως γαρ αν] χρη[ετον τι] βουλευσαίμ[εθα
 [ιδου γ' ακ]ρατον [περι] ποτου γ' ουν [εστι κοι
 πω[ε δ' α]γ μεθύων [χρη]ετων τι βουλ[ευσαιτ' ανηρ
 ἀληθεσ ούτος κρ[ουν]οχυτρολη[ραιος ει
 90 [ο]ινον κυ το[λμ]ᾱ[ι]ε ει[ε]πίνοιαν λοιδορ[ε]ιν
 [ο]ινου γαρ ε[υ]ροις άν τι πρακτικωτερον
 [ορ]αίς οταν πινωε[ι]ν ἄνθρωποι τοτε
 [(m2) ε]υ πραττουσι πλουτουει διαπράττουσι νικῶ[ειν δι]καε
 ευδαιμονουειν ωφελουσι το[υε] φί]λουε
 95 αλλ' εξενεγκε μοι ταχεωε ο[ινου] χοᾶ :
 [(m2) Θε]μιτοκλ' Θεμιτοκλεε γαρ Αθηναιοε εφυγαδευθη και παρεγενετο ειε τ[η]ν maxi 10]
 [Περ]εων χωραν και ελαβεν δυναμιν παρα [..] Περεων και εετρατευεατο ε.[maxi 10]
 [...]αε ενηιρεα.ω μετανοεαε δι ηγεν εαυτον του βιου αιμα τα[υρου] πων δια-]
 [βαλλει το]υε Αθηναιοε ωε κακοε προε ευεργετ[ε]αε]

37. αυτουε : « υε of αυτουε seems to have been corrected or rewritten » (G.-H.).

40. νῶν : pour νῶν. « The final ν of νῶν has been corrected from ι by the second hand, which has added an accute accent (apparently) over the ω ; cf. l. 46, note » (G.-H.).

scol. 41. α[: cf. *CLGP*, p. 50. F. Montana propose, sans certitude, d'y voir le début du lemme ἄ[γροικος].

scol. 41. [κυάμουε] ἥσθιον ἴγ[α μη] καθεύδω]σι ἦ ὅτι κυά[μοιε] ἐχρῶντο] πολλάκιε ἄ[ντι ψήφω]ν : scolie à κυαμοτρώε ; cf. *CLGP*, p. 50-53. Vu la taille de la lacune, F. Montana propose, à juste titre, de restituer à la première ligne [κυαμοτρώε ὅτι κυάμουε] κτλ. « κυαμοτρώε (“croqueur de fèves”) parce qu'ils mangeaient des fèves afin de ne pas s'endormir ou parce qu'ils usaient souvent de fèves comme de bulletins de vote ».

41. ακρ[α]χῶλοε : ακρ[α]χολοε corrigé à juste titre en ακρ[α]χολοε.

43. γουμηνίαι : peut-être γουμηνίαι.

45. δῖαβολῶτατον : le λ a peut-être été repassé ultérieurement (encre plus noire).

46. [ο]ύτοε : « the acute accent (...), if it be such, seems to be due to the first hand. For an other example of an acute instead of a circumflex accent, cf. l. 40 » (G.-H.).

scol. 84 cf. post 95.

87. γ' ουν : V¹Γ contre γουν A, ουν RM¹, γὰρ V²M². « The elision-mark and smooth breathing above ου seem to be due to the first hand; but the ν has certainly been corrected by the second hand, apparently from ε, so that it is probable that the first hand wrote γ'εστι » (G.-H.).

88. α]γ : les traces correspondraient plus à un ρ ou ο qu'à un ν.

[χρη]ετων : « there is a short horizontal stroke above the ο, similar to that found above the ω of νικῶσι in l. 93. This is more like the sign indicating a long vowel than anything else, but, though the sign for a short vowel occurs in l. 45, the insertion of a mark of quantity over ον of χρηστον and ω of νικῶσι is out of place » (G.-H.).

89. κρ[ουν]οχυτρολη[ραιος : « after the χ of κρ[ουν]οχυτρολη[is an erased ρ » (G.-H.).

90. ε]πίνοιαν : « above]πνοι is a long horizontal stroke, which seems to be accidental » (G.-H.).

92. [ορ]αῖς οταν : co peut-être repassé.

ἄνθρωποι : G.-H. lisaient ἄνθρωποι, ce qui semble être une coquille. La leçon des mss est d'ailleurs unanimement ἄνθρωποι.

93. νικῶ[ειν : pour le trait, cf. v. 88 n. à [χρη]ετῶν.

scol. 93. [ε]ῦ πράττουσι : scolie à διαπράττουσι ; cf. *CLGP*, p. 51 et 56. Les *scholia vetera* donnent pour ce mot εὐτυχοῦσι (VI²MVatLh).

94. ευδαιμονοῦσιν : l'accent circonflexe est d'une encre plus claire que pour les autres accents; il a en outre une forme différente des autres circonflexes.

95. ἀλλ' : un point d'encre semble précéder l'apostrophe.

χοᾶ : « the circumflex above the α of χοα and the double point after it were probably inserted by the writer of the scholia. The double point ought to indicate a change of speaker, as e. g. in the Lysistrata fragment. Perhaps line 96 τὸν νοῦν ἴν' ἄρδω καὶ λέγω τι δεξιόν, which concluded the speech, was omitted in the papyrus » (G.-H.). Cf. J.C.B. Lowe, « The Manuscript Evidence for Changes of Speaker in Aristophanes », *Bulletin of the Institute of Classical Studies* 9, 1962, p. 27-42 (p. 31-35 pour les papyrus).

post 95 = scol. 84. [Θε]μιστοκλ(έους)·Θεμιστοκλῆς γὰρ Ἀθηναῖος ἐφυγαδεύθη καὶ παρεγένετο εἰς τὴν maxi 10] [Περ]σῶν χώραν καὶ ἔλαβεν δύναμιν παρὰ [. .] Περσῶν καὶ ἐστρατεύσατο ε . [maxi 10] [. .] ακ . εντησα . ω μετανοήσας δι . ηγεν ἑαυτὸν τοῦ βίου αἴμα τα[ύρου πιών . δια][βάλλει το]ὺς Ἀθηναίους ὡς κακοὺς πρὸς εὐεργέ[τας], « Θεμιστοκλέους : Thémistocle, Athénien, fut exilé. Parvenu à [...] territoire des Perses, il reçut des Perses une armée et mena une expédition militaire contre [...]. S'étant ravisé, il s'ôta la vie en buvant du sang de taureau. Il accusait les Athéniens de mal se comporter envers leurs bienfaiteurs ». Scolie à Θεμιστοκλέους (v. 84), écrite dans la marge inférieure car trop longue pour tenir dans la marge latérale. Sur cette importante scolie que le fragment de l'Académie permet de mieux lire, en corrigeant les restitutions de G.-H., reprises par Zuntz, cf. *CLGP*, p. 51 et 53-56. Le texte comporte encore quelques incertitudes :

- εἰς τὴν maxi 10] : peut-être εἰς τὴν τῶν] (G.-H.).

- ἐστρατεύσατο ε . [maxi 10] : devant la lacune peut se lire indifféremment εἰς ou ἐπ[ί. Suivait peut-être τὴν Ἑλλάδα οὐ πατρίδα (Montana) et non Μαγνησίαν (G.-H., Zuntz) qui impliquerait qu'il s'agisse de l'objectif de l'expédition.

- [. .] ακ . εντησα . ω : [±3] ακ . εντη . . . Fournet-Montana, *CLGP*. Zuntz lisait ακιεντησα[(rejetant à juste titre le αὐθέντης εδ[de G.-H.) et ajoutait : « statt ακι wäre möglich αἰρη ; statt τη : γηι (Lobel). Τῆις Ἀρ[τέμιδος ἀπεστέρ]ησεν passt in die Lücke ; aber das zu erwartende καὶ ἐν τῷ ἱερῷ hat davor nicht gestanden. Auch mit ἐν γῆι σα[wüsste ich nichts anzufangen; denn was sollte man etwa mit στρατεύματι ἐν γῆι Σαρδιανῶν, oder ... ἐν τῇ σα[τραπεία ? ». H. Maehler, qui a bien voulu contrôler l'original de la Bodléienne à la demande de Fournet, écrit qu'il a songé à [ἀλλ]ᾶ κ(αὶ) ἐν τῇ <ε>ίς ἄγω (sc. χώρα) mais qu'il juge cette solution douteuse dans la mesure où les sources ne disent pas que Thémistocle se suicida « dans le territoire au-dessus (de Magnésie) ». La lecture [ἀλλ]ᾶ κ(αὶ) au début de la ligne reste néanmoins une solution très séduisante. G. Bastianini, de son côté, propose pour la fin de la séquence douteuse ἐν τῇ ὁδῷ, ce qui est très

séduisant pour le sens (« en chemin, changeant d'avis, etc. »). Mais il est difficile de lire o. Le ductus de la lettre semble incompatible avec un o mais correspond parfaitement à un c (ce qui est confirmé par H. Maehler). Quant au δ, il laisse dubitatif : il ne ressemble pas aux autres δ de la seconde main dans lesquels la barre oblique est à peine incurvée à son extrémité gauche alors qu'ici elle l'est très nettement. En revanche, cette lettre est très similaire au premier alpha de αθηναίων de la l. 4. On serait donc tenté de lire ца. La fin du mot sur le fragment de Paris est très effacée, mais peut se lire ω, ωι ou μι. J.-L. Fournet a pensé à ἐν τῆι Σάμῳι : l'île de Samos est tout près de Magnésie, mais, malheureusement, aucune source, à notre connaissance, ne fait mourir Thémistocle à Samos. Notons par ailleurs, aussi bien au sujet de ἐν τῆι ὀδῶι que de ἐν τῆι Σάμῳι, qu'il est inhabituel d'avoir des iotas adcrits dans des scholies copiées au IV^e/V^e siècles ; mais il est vrai que l'on peut objecter quelques contre-exemples (*Berliner Klassikertexte* IX 15, note au v. 574 et *MPER* III 20, r^o 1, tous deux du v^e s., cités dans *CLGP*, p. 55).

• δι ηγεν ἐαυτὸν τοῦ βίου : le sens du verbe est clair (« séparer », d'où, avec ἐαυτὸν τοῦ βίου, « se suicider »), mais la lecture de la forme à cheval sur le fr. A et D est difficile. Deux solutions viennent à l'esprit : (1) δ' ἐξήγεν pour ἐξήγαγεν, proposé par F. Montana qui l'étaye par d'excellents parallèles (cf. *CLGP*, p. 55-56). Mais, après le delta, il y a un trait vertical qui, par sa verticalité, me semble assez difficilement compatible avec un epsilon, ailleurs toujours penché ou arrondi. De plus, on devrait voir l'amorce des hastes horizontales ou obliques, ce qui n'est absolument pas le cas. Entre cette lettre, qui ressemble plutôt à un iota, et le η, il y a un point d'encre infime très légèrement sous la ligne, mais pas assez de place pour un ξ. (2) διήγεν (pour διήγαγεν), proposé par J.-L. Fournet (cf. *CLGP*, p. 56, n. 10). Mais, si elle est défendable sémantiquement, la lecture fait difficulté dans la mesure où il y aurait un espace anormalement large entre le ι et le η et que le point d'encre entre ces deux lettres resterait inexplicé.

αἷμα ταύρου πίων : peut-être ταύρειον (F. Montana). Sur cette expression, cf. D. Arnould, « “Boire le sang de taureau” : la mort de Thémistocle », *Revue de Philologie* 67, 1993, p. 229-235.

2. Concordance entre calendriers égyptien, julien et macédonien

P.Acad. inv. 1 r^o H 10,8 x L 17,7 cm V^e s.
Lycopolis Fig. 9

Descr. : au dos du feuillet est écrite, *transversa charta*, une pétition, partiellement perdue lorsqu'on a rogné le feuillet en cadrant sur le texte sur le recto. (fig. 10)

Main : même main que la pétition écrite sur l'autre face ainsi que la recette médicale P.Acad. inv. 6/1 et P.Acad. inv. 49.

Ce texte est une concordance entre trois calendriers : égyptien (col. I), julien (col. II) et macédonien (col. III). Quoique les noms de mois égyptiens occupent la première colonne, cette concordance prend comme référence le calendrier julien : elle commence par le

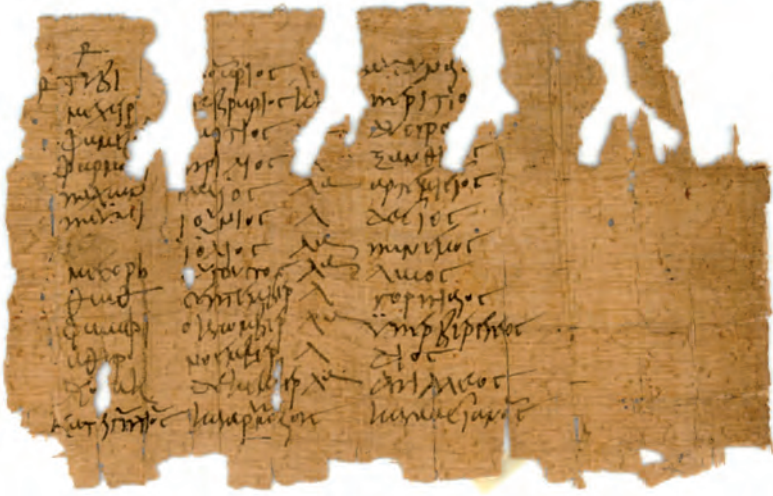


FIG. 9. – Concordance calendaire (P.Acad. inv. 1 r°).

mois de janvier et se termine par décembre, alors que l'année égyptienne débute avec Thôth pour finir avec Mesorê⁷⁷. C'est la première concordance sur papyrus donnant ces trois calendriers⁷⁸.

Les noms de mois latins (qui sont simplement translittérés⁷⁹) sont accompagnés de chiffres donnant le nombre de jours que contient

77. Sur cet ordre, cf. J. Rea, « A New Bithynian Month List », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 90, 1992, p. 289.

78. Les textes les plus proches sont :

– P. Iand. inv. 654 (éd. H.G. Gundel, *Archiv für Papyrusforschung* 16, 1958, p. 13-19), VI^e/VII^e s. : calendriers julien et égyptien.

– P. Berol. 1080 (éd. G. Poethke, *Archiv für Papyrusforschung* 46, 2000, p. 160), IV^e/V^e s. : calendriers julien et égyptien.

– P. Fay. 135 v° descr. (éd. J. Kramer, *Glossaria bilingua in papyris et membranis reperta*, Bonn, 1983, n°11, p. 77-81), IV^e s. : calendriers julien et égyptien.

– P. Paris 4 (= Mertens-Pack³ 2332, Criboire 98), II^e s. av. : calendriers attique et macédonien.

– P. Rain. Cent. 31 (éd. C. Grassien, *Tyche* 12, 1997, p. 69-70), VII^e/VIII^e s. : calendrier égyptien, calendriers julien-égyptien et cappadocien-égyptien.

– *Eine alexandrinische Weltchronik*, éd. A. Bauer et J. Strzygowski, Vienne, 1905, p. 18, V^e s. : calendriers hébreu, égyptien et athénien.

– D. Montserrat, « A Fragment of a Monastic Duty Roster ? », *Bulletin of the American Society of Papyrologists* 27, 1990, p. 163-168 (corrigé par J. Rea, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 90, 1992, p. 289-291), VII^e s. : calendriers égyptien et bithynien.

79. Σεπτέμβερ, Ὀκτώβερ, Νοεμβέρ, Δεκεμβέρ. Ces formes, non attestées dans la littérature (où l'on trouve les formes grecisées Σεπτέμβριος, Ὀκτώβριος, Νοέμβριος et Δεκέμβριος), se retrouvent dans une concordance de même genre conservée par le P.Fay. 135 v° (= J. Kramer, *Glossaria bilingua in papyris et membranis reperta*, Bonn, 1983, n° 11, p. 77-81), l. 4-7 : σεπ[τεμπερ], οκ[τωμπερ]-ερ, νοεμ[περ], δεκεμπερ.

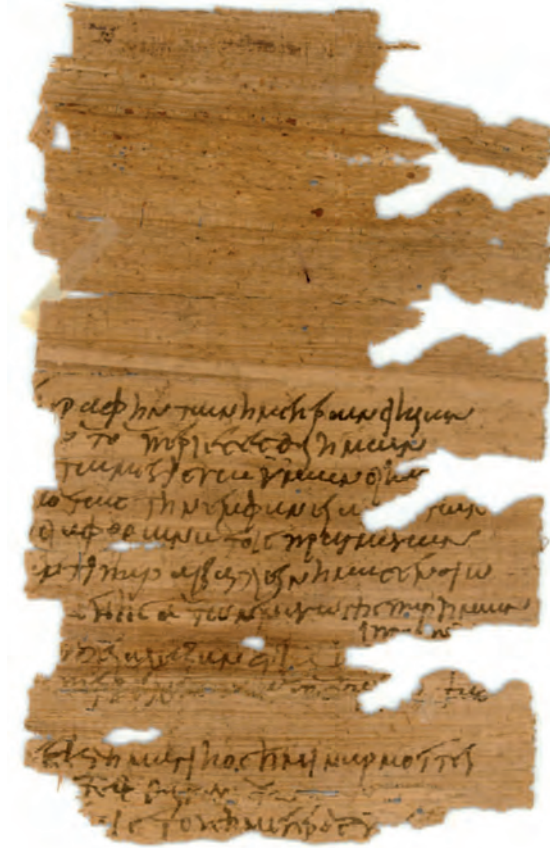


FIG. 10. – Pétition au verso de P.Acad. inv. 1.

chacun, puisque celui-ci présente une alternance de mois de 30 et 31 jours – sans compter le mois de février de 28 jours – étrangère aux deux autres systèmes⁸⁰. On remarquera que les mois de septembre, octobre, novembre et décembre ont été purement et simplement translittérés, sans désinences grecques en -ιος comme c'est l'usage.

Sur la fonction de ce texte, voir *supra* p. 1053-1054.

80. Une autre liste de mois précise pareillement le nombre de jours : il s'agit d'un papyrus de Strasbourg édité par J.-L. Fournet, « Nouveaux textes scolaires », *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* 101, 2001, p. 167 (= Mertens-Pack³ 2749.02). Dans ce cas, toutefois, il n'est question que des mois égyptiens mais la partie droite du papyrus, en lacune, donnait peut-être la correspondance avec un autre calendrier.

→	†				
	†	Τυβι	[Ἰα]νουάριος	λα	Αὐδυναῖο[ς]
		Μεχειρ	[Φ]εβράριος	κη	Περίτιο[ς]
		Φαμεν[ω]θ	[Μ]άρτιος	λα	Δύστρο[ς]
5		Φαρμου[θ]ι	[Ἀ]πρίλιος	λ	Ξανθι[κ]ός
		Παχων	Μάϊος	λα	Ἀρτεμίσιος
		Παῦνι	Ἰούνιος	λ	Δέσιος
			Ἰούλιος	λα	Πάνεμος
		Μεσορη	Ἀύγουστος	λα	Λῶιος
10		Θωθ	Σεπτεμβερ	λ	Γορπιαῖος
		Φαωφι	Ἰοκτωβερ	λα	Ἵπερβερετέος
		Ἄθυρ	Νοεμβερ	λ	Δῖος
		Χο[ι]ακ	Δεκεμβερ	λα	Ἀπιλλέος
		κατ' Αἰγυπτίους	κατὰ Ῥ'ω'μαίους		κατὰ Ἀσιανούς

4. φαμεν[ω]θ 6 μαῖος 7 παῦνι, 1. Δαίσιος 8 om. Ἐπειφ, ἰδῶλιος 11 Ἵπερβερετεος, 1. Ἵπερβερεταῖος 13 1. Ἀπελλαῖος.

7. L'ommission du mois d'Ἐπειφ est inexplicable : il ne peut s'agir d'un oubli puisqu'un espace a été sauté.

3. Contrat de boulangerie

P.Acad. inv. 62

H 30,4 x L17,3 cm

11 avril 534

Terythis (Antaiopolite)

Fig. 11-12

Comme d'autres pièces du dossier, ce document provient de l'Antaiopolite. Dans ce contrat écrit dans une cursive fine et légèrement penchée, amputé de plus des deux tiers de sa partie inférieure à gauche et de deux lignes en bas, le boulanger Aurelius Phèus, du hameau de Pelaiouae⁸¹ du village antaiopolite de Terythis, s'engage auprès de la *domus divina* de Justinien à boulanger (πέψαι) du pain pour des « dépendants » de cette instance⁸². Nous ne connaissons pas de convention analogue⁸³, ce qui rend d'autant plus regrettables les pertes textuelles, du point de vue du contenu et des formes juridiques. En l'état, cette pièce intéressera surtout les historiens

81. L'élément ουαε semble faire allusion aux Oasis (saïdique ογαζε). L'élément λαι se rencontre comme formant de toponymes locaux.

82. On a de même un paiement par des διαφέροντες de la *domus divina* dans le texte héracléopolite *P.Vindob.Tand.* 18,30 (interprété « von Beamten, die den kaiserlichen Domänen verbunden sind »).

83. A. Jördens, dans son *P.Heid.* V, consacré au régime contractuel des relations de travail, n'en signale pas, du moins pour l'époque byzantine.

des institutions de la *domus divina*. On notera, l. 7, à la tête des domaines impériaux, un collège de deux arabarques. Sans parler de l'étymologie du mot⁸⁴ ni de la forme alternante ἀλαβάρχη⁸⁵, ni de l'utilisation occasionnelle de ce mot comme nom propre⁸⁶, le statut et les fonctions de ces agents, qui sont attestés en Égypte depuis l'époque hellénistique et qu'on a aussi dans le reste du monde hellénisé (d'après *P.Dura* 20, 5), ne sont pas encore bien compris encore qu'il soit admis que les compétences de l'arabarque s'étendaient aux *portoria* du désert oriental douanes ou droits intérieurs⁸⁷. Au Bas Empire, on entrevoit en Égypte un lien entre l'arabarque et le gouverneur militaire provincial, le duc ou parfois le comte du limes. La constitution *CTh* IV 13, 9 (*CJ* IV 61, 9), adressée en 381 au comte des largesses sacrées indique (sans précisions institutionnelles) que le comte d'Égypte (désignation du gouverneur militaire alternant à l'époque avec celle de δούξ) était compétent pour un vectigal de l'arabarchie. Comme l'a mis en évidence R. Delmaire, l'arabarque peut lui-même devenir duc : du moins en avons-nous en Thébaïde un cas certain avec Ioannès sous Justin II⁸⁸. C'est pourquoi, et vu la date du texte, nous serions enclins à identifier les présents titulaires de l'arabarchie, Iôannès et Horiôn, aux ducs homonymes qui se sont succédés en Thébaïde quelque temps avant la promulgation de l'Édit XIII par Justinien en 538⁸⁹. Comme on le verra encore, la gestion

84. Voir J. Kramer, « Sp. *alabarca* und gr. ἀραβάρχη », dans *Romanistik in Geschichte und Gegenwart* 1, 1995, p. 215-222, après bien d'autres, tient pour une étymologie d'après le nom des Arabes qui, selon lui, étaient souvent chargés de lever les droits de douane et de circulation. Pour une tentative plus récente d'élucidation de l'institution, voir F. Burkhalter-Arce, « Les fermiers de l'arabarchie : notables et hommes d'affaires à Alexandrie », dans *Alexandrie : une mégapole cosmopolite*, Paris, 1999, p. 41-54.

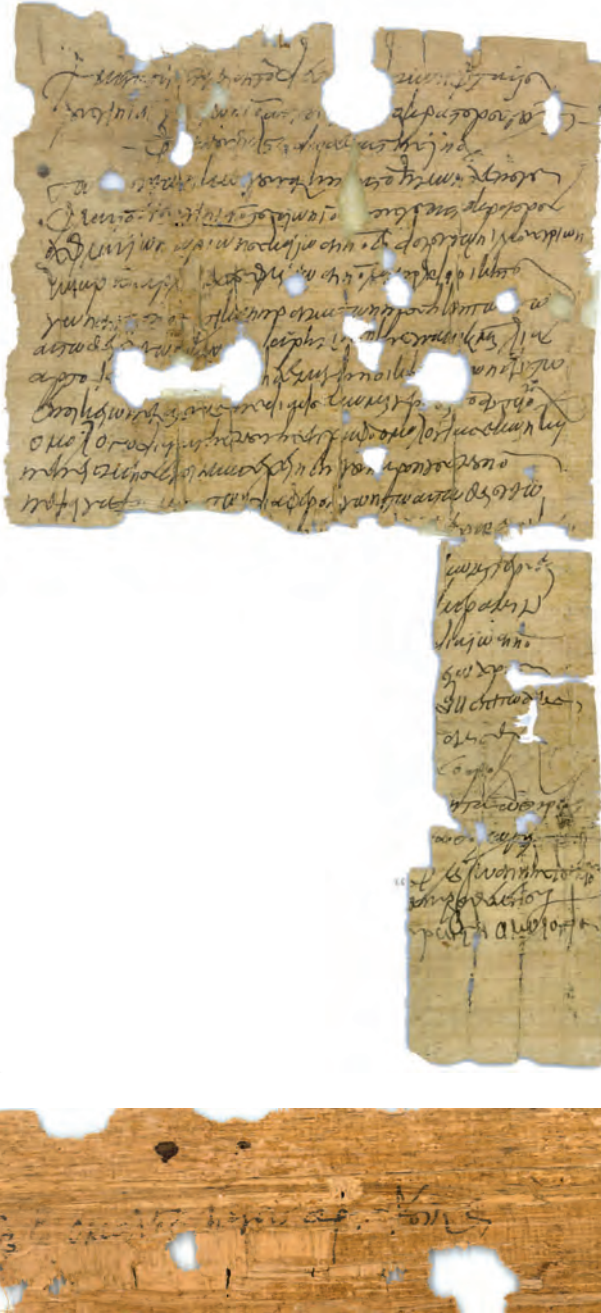
85. Elle ne se rencontre pas dans les documents égyptiens et n'est sans doute pas authentique. Elle n'est transmise que par des inscriptions non-égyptiennes (où elle peut s'expliquer par des déformations phonétiques) et la littérature où elle peut procéder d'interventions de copistes médiévaux incompréhensifs, par suite d'une fausse étymologie d'après ἄλαβα, encre.

86. Cet usage (relevant sans doute d'une onomastique de bon augure) ne complique pas peu l'étude de l'institution (voir *O.Eleph.DAIK*, *SB* XXII 15515, 2 (Kom Ombo, patronyme, *BL* 11 : restitution du nom propre Ἀραβ() dans *SB* XIV 11919, 2 et 4).

87. Pour une mise à jour du dossier, voir F. Morelli, *P.Paramone* 17, p. 192-193 (tenant compte du présent document). Morelli cite, p. 193, n. 48, une étude d'une impressionnante perspicacité de J. Bingen, « Un nouvel épistratège et arabarque alexandrin », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 138, 2002, p. 120, = *Pages d'épigraphie grecque* II, Bruxelles, 2005, p. 34-36 (ad *P. Thomas* 10 = *Supplementum Epigraphicum Graecum* L 1563). Bingen rappelle le lien fréquent, dans la deuxième moitié du I^{er} s. entre l'épistratégie et l'arabarchie et voit dans le nouveau titulaire des deux responsabilités qu'il identifie dans l'inscription alexandrine un exemple, entre autres « du rôle du grand capital alexandrin dans la gestion de l'Égypte romaine ».

88. « Le personnel de l'administration financière en Égypte sous le Bas-Empire Romain (IV^e-VI^e siècles) », *CRIPPEL* 10, 1988, p. 137 (réf. à *P.Cair.Masp.* II 67166 et *P.Lond.* V 1677).

89. Voir *Édit* XIII § 24. Cette hypothèse a eu l'agrément de R. Delmaire, art. cit., à qui J. Gascou avait communiqué le présent texte.

FIGS. 11-12. – Contrat de boulangerie, P.Acad. inv. 62 (r^o et v^o).

de la *domus divina* contribue à rapprocher l'arabarque du duc. Nous ignorions jusqu'à ce jour que les arabarques aient, comme ici, assuré leurs fonctions en collège.

On aimerait savoir à quel niveau de l'administration des domaines se placent ces personnages. Le cadre paraît bien égyptien et même thébain. Il semble donc qu'en 534, au dessous de leurs curateurs généraux constantinopolitains, les *domus* aient disposé, avec les arabarques, d'un relais provincial spécifique. À d'autres époques, le duc était lui-même ce relais⁹⁰. Nous constatons enfin qu'en dernier ressort (mais ce principe administratif était déjà bien enraciné) la *domus divina* prend en compte la cité, le responsable et subrogé local des arabarques, le clarissime Iôannès de la l. 7, portant cette fois le nom à fortes suggestions financières de διοικητής⁹¹. Le statut de cet agent, plusieurs fois attesté dans notre dossier, n'est pas clair. Fonctionnaire? Notable municipal assumant un *munus*?

→

‡

- 1 ‡ Μετὰ τὴν ὑπατείαν τοῦ δεσπ[ότου] ἡμῶν Φλαυίου
 Ἰουστινιαγ[ο]ῦ τοῦ αἰωνίου ἀγού[σ]τ[ου] αὐ]τοκράτορος τὸ ᾗ
vac. Φ[α]ρμουθι εἰς δωδεκάτης ἰνδ(ικτίονος)
 Τῶι [θ]ε[ι]οτάτῳ ῥῆκφ τοῦ γαληνοτάτου ἡμῶν δεσπότηου
- 5 Φλαυίου Ἰουστινιανοῦ τοῦ αἰωνίου [αὐ]γούστου αὐτοκράτορος
 δ(ιὰ) Φλαυίαν Ἰβρίωνος καὶ Ἰωάννου ἐνδοξοτάτων ἰλλουστρίων
 καὶ ἀραβαρχ[ῶ]ν δ(ιὰ) σοῦ Φλ(αυίου) Ἰωάννου λαμπρ(οτάτου) διοικητοῦ
 τῶν ἀνταιοπολιτικῶν πραγμάτων προσηκόντων τῷ

90. J. Gascou, « Les grands domaines, la cité et l'État en Égypte byzantine », *Travaux et Mémoires* 9, 1985, p. 35, n. 213 (= *Fiscalité et société en Égypte byzantine*, Paris, 2008, section IX). On trouve aussi à cette place d'anciens ducs (voir L. Tacoma, « Replacement of Parts for an Irrigation Machine of the Divine House at Oxyrhynchus. P. Columbia inv. 83, October 12, AD 549 (?) ». *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 120, 1998, p. 123-13, à propos d'un certain Théodoros ancien duc et augustal attesté dans ce genre d'attribution sous Justinien par CPR V 18 et P. Col. inv. 83 (= SB XXIV16312 ; ici collégialement avec son frère l'*illustris* Théodosios). Tacoma remarque (p. 125, n. 6-7) que Gascou a eu tort de lier *statutairement* les fonctions de duc et de curateur, cependant la position de Gascou est largement adoptée par F. Morelli, « Zwischen Poesie und Geschichte : Die "Flagomerie" des Dioskoros und der dreifache Dux Athanasios » dans J.-L. Fournet et C. Magdelaine (éd.), *Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte. Histoire et culture dans l'Égypte byzantine*, Paris, 2008, p. 237, n. 47 (übliche Verbindung). Pour une attestation littéraire de l'ex-duc Théodoros (indiquant qu'il était d'origine thébaine) remontant aux années 533-536, voir aussi *Tyche* 9, 1994, p. 21, n. 34 (le texte de Columbia montre qu'il était ancien duc et augustal d'Alexandrie et non de Thébaïde comme Gascou le supposait).

91. Le διοικητής de la *domus divina* était déjà attesté dans l'Antaiopolite en 567 par P.Cair. *Masp.* I 67002 iii, 1 (cette fois comme subordonné du duc), et, dans le présent dossier, par les lettres inv. 14/2, 16/1, 17 et 19 (le diocète Biktôr). En général on a plutôt φροντιστής (à Héracléopolis, d'après CPR V 18 et SPP III 295) ou φροντίζων (ainsi à Oxyrhynchus ou à Mylasa ; voir D. Feissel, « L'ordonnance du préfet Dionysios inscrite à Mylasa en Carie (1er août 480) », *Travaux et Mémoires* 12, 1994, p. 285, n. 88).

- αὐτῶ θειοτάτῳ οἴκῳ *vac.* Αὐρήλιος Φηῦς Παβικ μ(ητρὸς) Λίας
- 10 ἀρτοκ[ολλητῆ]ς [τὸ ἐπιτ]ήδευμα τὴν οἴκη[σιν ἔχ]ων ἐν τῶ
ἐποικίῳ Πελαίουαε πεδιάδος κόμ(ης) Τερύθ(εως) τοῦ Ἀνταιοπ(ολίτου) χ(αίρειν).
Ὅμολογῶ διὰ ταύτης μου τῆς ἐγγράφου ὁμολογίας ἐκὼν καὶ
πεπεισμένος ἐτοίμως ἔχειν ἐπ[ι] τοῦ παρόντος μόνου
πέψαι τὰ ψομίᾳ τῶν διαφερόγτων τῶ αὐτῶ θειοτάτῳ
- 15 [οἴκῳ ± 14]...[...]υ.ε[.]ερω ἐποικεῖῳ
] κομ() Τερυθ()
] κεράμιν
] διὰ Ἰωάννου
παρ]έξῳ χρυ[σ]οῦ
- 20 [νομισμάτια δύο γί(νεται) χρ(υσοῦ)] νο(μισμάτια) β ἐπὶ τῶ δέ με
]υ ἀμισθεῖ
(m. 2) Αὐρήλιος Φηῦ]ς ὁ προκ(είμενος)
[ἐθέμην τὴν ὁμολογίαν καὶ στοιχεῖ μοι πά]ντα ὡς πρόκ(εῖται)
]εφς ἀξιωθεῖς
- 25 [ἔγραψα ὑπὲρ αὐτοῦ γράμματα μὴ εἰδότος (m3 = m1 ?)] Φλ(άσιος) Ἰωάννης
Λουκίου
[μαρτυρῶ τῆ ὁμολογία ἀκού]σας παρ(ὰ τ)οῦ θεμένου †
(m4) μαρτ]υρῶ τῆ ὁμολογία.

V^o → . . . † *vac.* Ὅμολογ(ία) Φηῦτος ἀρτ[ο]κολλη(ητοῦ)

1 φλαυῖο` 3 ἰνδ 5 ἰουετινιανῶ, αἰωνιῶ 6 δ φλαυῖων, ἰωαννῶ 7 δ ἰωαννῶ λαμπρ
9 μ̄ς 11 l. ἐποικίῳ, κομς, τερυθς, ανταιο* * 16 κομς τερυθς 17 l. κεράμιον
18 ἰωαννῶ 20 ῥ̄ 21 l. ἀμισθί 22 προκ 23 προκ 25 φλς ν^o ὁμολογ, αρτ[ο]κολλς

Post-consulat de notre seigneur, Flavius Justinien l'éternel Auguste, empereur, pour la troisième fois, pharmouthi 16, douzième indiction.

À la très divine maison de notre sérénissime seigneur Flavius Justinien l'éternel Auguste, empereur, représentée par les Flavii Horiôn et Iôannès, les très glorieux illustres et arabarques, représentés par toi, Flavius Iôannès, le clarissime dioecète des biens antaiopolites revenant à ladite très divine maison, Aurelius Phèus fils de Pabik, de mère Lia, boulanger de profession, ayant son domicile au hameau de Pelaiouae du terroir du village de Terythis de l'Antaiopolite, salut.

Je conviens, par le présent contrat écrit, de bon gré et sincèrement, d'être disposé, pour l'année présente seulement, à boulanger les pains des dépendants de ladite très divine maison [...Je donnerai deux sous d'or ... soit] deux sous d'or; étant entendu que je [...] sans

recevoir de salaire [... Aurelius] Phèus, le susmentionné, j'ai conclu ce contrat et j'agrée à toutes ses dispositions comme il est stipulé ci-dessus [... Un tel] sur sa demande j'ai écrit pour lui qui ne sait pas les lettres. Flavius Jôannès fils de Loukios [...] je suis témoin du contrat, ayant entendu celui qui l'a conclu [... Un tel ...] je suis témoin du contrat [...].

Au verso : Contrat de Phèus le boulanger.

9. Le nom Φηϋς est bien attesté à l'époque dans l'Antaiopolite et l'Apollonopolite mineur ; le patronyme Pabik est lui aussi connu dans l'Antaiopolite byzantin et arabe. Ce dernier nom pourrait contenir une allusion au faucon ou à la corneille (G. Nachtergaele et R. Pintaudi, « Un seul Dieu, celui qui vient en aide », *Aegyptus* 86, 2006, p. 71, n. text. 3, à propos d'un nom Abik).

10. La lecture se fonde sur la l. 28 (formule d'endossement du v°); la présente désignation du boulanger est, semble-t-il, propre à l'Antaiopolite (voir J.-L. Fournet, « Un nom rare du boulanger : ἀρτοκολλητής », *Revue des études grecques* 113, 2000, p. 392-412, citant en particulier cette occurrence).

11. Pour la lecture du toponyme Τέρυθις, voir la l. 18. Il était déjà attesté sous cette forme dans l'Antaiopolite (*P.Brem.* 37, n. 8). Il existait aussi un Τέρυθις dans l'Apollinopolite Mineur (voir *P.Köln* III 151, n. 5), ressort limitrophe de l'Antaiopolite. Malgré cette proximité, l'état actuel de la documentation n'autorise pas à les confondre car ce toponyme est attesté dans plusieurs nomes.

14. πέψαι : le verbe πέσσω/πέπτω (cuire, boulanger) est très peu attesté dans les papyrus (*P.Lond.* VII 2149, 12), de même que la forme composée εκπέσσω de *P. Alex.* 1, 8 et *SB XX* 15159, 2-3 (fournitures de pain à l'occasion d'une visite de l'empereur Hadrien).

15-16. On proposerait ici quelque chose comme διαγόντων ἐν τῷ] ὑμετέρῳ ἐποικείῳ¹⁶[(τῷδε) ... πεδιάδος τῆς αὐτῆς] κόμ(ης) Τερύθ(εως).

19-21. Ici s'introduisent des clauses pénales au cas où Phèus ne s'acquitterait pas de sa tâche dans les délais requis (versement d'une indemnité de deux sous d'or et engagement à poursuivre le travail sans rémunération, ἀμισθί). La graphie ἀμισθει est déjà attestée par *SB XX* 15027, 5. Les restitutions de la l. 20, tout en étant nécessaires, sont un peu courtes. Peut-être la somme spécifiée contenait-elle en plus une allusion à l'étalon monétaire local, qui n'aurait pas été reprise dans la totalisation.

26. Les restitutions sont sûres mais trop courtes. Le nom du témoin de la l. 25 devait être suivi, au début de la ligne, d'une qualité professionnelle et/ou d'une *origo*.

27. Restituer en lacune [ἀκούσας παρὰ τοῦ θεμένου]. Il faut ensuite suppléer, après un *vacat*, la formule de complétion du tabellion local.

28. Devant le stavrogramme, vestiges de deux signes, le dernier étant suscrit, indice d'une forme abrégée. Dans le *vacat* qui suit le stavrogramme, on discerne des empreintes d'encre. Pour la qualité professionnelle de l'intéressé, voir n. 10

*

* *